

DÉCLARATION CFDT CSEC du 9 février 2023



En premier lieu, la CFDT remercie les experts d'IPSO FACTO pour leur travail de qualité et leur présentation de cet excellent rapport sur la politique sociale LCL pour 2021.

Alors que nous sommes en février 2023, le CSEC est seulement consulté sur la politique sociale de 2021.

Force est de constater le manque d'intérêt de la Direction pour ce sujet pourtant majeur dans la vie d'une entreprise.

En 2017, le Directeur Général a déclaré en séance que « c'est l'économique qui tire le social », depuis nous constatons que c'est en fait l'économique qui tire sur le social.

La CFDT rappelle à la Direction que la politique sociale d'une entreprise ne se limite pas simplement au respect des obligations légales et conventionnelles en vigueur. Elle doit avant tout permettre de comprendre les choix de l'employeur, la volonté de l'entreprise de participer au bien-être du salarié, à sa sécurité et à son épanouissement.

La politique sociale de l'entreprise se dessine au fur et mesure des années ; elle est le reflet de la qualité du dialogue social entre la direction et les représentants du personnel.

Une bonne politique sociale est celle qui permettrait :

- D'améliorer les conditions de travail
- De faciliter le recrutement
- De déterminer le nombre de salariés n'étant pas formés et y remédier
- De limiter le turnover
- D'éviter ou anticiper les « plafonds de verre »

Il ne faut pas oublier l'idée centrale : la politique sociale est la résultante de choix de gestion pris par les dirigeants d'une entreprise.

Avoir une bonne politique sociale va :

- Améliorer la satisfaction des salariés
- Fidéliser les salariés
- Attirer des candidats
- Favoriser un bon climat social au sein de l'entreprise
- Rendre l'organisation de l'entreprise et du travail plus efficient

Les constats établis dans ce rapport sont sans appel, la CFDT demande encore une fois à la Direction d'agir en responsabilité.

Depuis de nombreux mois voire années, la CFDT vous interpelle régulièrement sur la dégradation continue des conditions de travail et l'augmentation des risques psychosociaux au sein de notre entreprise, dont les impacts sont visibles dans les bilans sociaux et plusieurs rapports d'expert.

Par conséquent, la CFDT réitère ses demandes de réaliser rapidement une étude sur la charge de travail et de procéder urgemment à une évaluation des risques psycho-sociaux chez LCL.

Comme nous vous l'avons déjà dit, les travaux menés avec le CNAM ne répondent absolument pas à ces problématiques.

Par ailleurs, concernant la politique salariale chez LCL, le rapport met clairement en exergue que 70% des salariés ont perdu du pouvoir d'achat entre 2016 et 2021.

Pour la CFDT, la question essentielle demeure celle d'une juste rémunération du travail fourni par les salariés qui doit passer par une revalorisation des salaires pour tous.

D'après l'INSEE, sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 6,0 % en janvier 2023, dont 13% pour l'alimentaire.

En parallèle, LCL annonce des résultats en hausse continue. Pour rappel sur le LCL en direct du 10 novembre 2022, le résultat net sous-jacent s'élève à 708 millions d'euros sur les neufs premiers mois 2022, en hausse de 17.7% par rapport aux neufs premiers mois de 2021.

A toutes fins utiles, la CFDT vous rappelle que vos salariés se sont mis en grève le 17 janvier dernier et ont signé une pétition avec comme revendications claires : augmentation des salaires et amélioration des conditions de travail. Rappelons que les rémunérations des salariés du LCL sont inférieures de 21% par rapport à l'AFB.

Afin que votre slogan « L'humain a de l'avenir et vous en avez chez LCL » ne se limite pas à de belles paroles mais prenne tout son sens dans la réalité, la CFDT vous réaffirme la nécessité de mener une réelle politique sociale à la hauteur de vos ambitions économiques. Le climat social est tendu chez LCL, il est temps que la Direction devienne raisonnable, qu'elle écoute ses salariés et pratique enfin un dialogue social loyal et constructif, dans l'intérêt de tous.

La CFDT confirme sa demande de fixer, sans plus attendre, une date pour la négociation salariale.

Pour conclure, nous citerons une phrase de notre Directeur Général prononcée lors du CSEC de Juin 2022, "vous allez me dire qu'il faut une juste rétribution des collaborateurs et je suis d'accord avec vous". Et bien Chiche !